

**DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE D'EYMEUX**

*Publié sur le site internet le 13 décembre 2022*

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 14 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux le **14 novembre**, le **Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **12**

Votants : **15**

Date de la convocation : **07/11/2022**

**Etaient présents** : AYGLON Elodie, BAR Fabrice, BURAIIS Laurent, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, DAVID-BERTHAUD Sylvia, EMERY Fabien, GINOT Nicolas, GRILLERE Marion, GUICHARD Barbara, MOLIN Jonathan, VIOSSAT Karine.

**Etaient excusés** : GERVASON Franck, MONNET Carole, VIGNON Henry.

Monsieur Franck GERVASON a donné pouvoir à Madame Barbara GUICHARD pour voter en son nom.

Madame Carole MONNET a donné pouvoir à Madame Marion GRILLERE pour voter en son nom.

Monsieur Henry VIGNON a donné pouvoir à Madame Karine VIOSSAT pour voter en son nom.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame Barbara GUICHARD est nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

☞ Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 17 octobre 2022

☞ Délibérations :

- 1 – Sécurisation de l'école primaire – Choix des entreprises
- 2 – Acquisition d'un panneau lumineux
- 3 – Règlement intérieur du Parc de la Source
- 4 – Motion de la commune d'Eymeux pour défendre l'intérêt financier des collectivités locales

☞ - Divers

**I - Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 17 octobre 2022**

Monsieur Fabrice BAR rappelle que le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur Fabrice BAR soumet, alors le procès-verbal, à l'approbation de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

## II - Délibération

### **OBJET : 2022-11-01 TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ECOLE PRIMAIRE : CHOIX DES ENTREPRISES**

*Rapporteur : Marion GRILLERE, adjointe aux affaires scolaires*

Madame Marion GRILLERE, Adjointe aux affaires scolaires rappelle le projet des travaux de sécurisation de l'école élémentaire publique Bernard PIRAS estimé à 90 100 € H.T.

Les travaux consistent à :

- la modification de la clôture existante qui consiste à supprimer le muret, à remplacer les barreaux, le portail et la pose d'un portillon à gâchette électrique,
- la pose d'un visiophone relié à l'école et au périscolaire,
- la pose d'un système d'alerte sonore (alarme pour PPMS – attentat anti-intrusion)
- la pose de films de protection pour fenêtres et portes vitrées
- la pose de barreaudages aux fenêtres côtés rues
- la réfection de la cour

Elle informe que la réfection de la cour ne sera pas réalisée en totalité.

Une consultation a été lancée auprès de différentes entreprises.

Les offres se présentent comme suit :

#### ➤ **Modification de la clôture :**

##### 1- **Démolition du muret actuel**

ENTREPRISES	PRIX H.T
AMR EDEN AIRE	7 600.00
DIDIER PIERRE ET FILS	8 508.99

##### 2- **Pose clôture, portail et portillon**

ENTREPRISES	PRIX H.T
BENOIT KOUSSENS	18 199.35
PINET METALLERIE	19 490.00

#### ➤ **Pose d'un vision phone**

ENTREPRISES	PRIX H.T
EBAI ELEC	4 045.17
TECHNELECT	4 145.52

#### ➤ **Pose d'un système alerte sonore**

ENTREPRISES	PRIX H.T
Sécurité Vol Feu	4 210.00

#### ➤ **Pose de barreaudages**

ENTREPRISES	PRIX H.T
Benoit KOUSSENS	2 923.20
PINET METALLERIE	2 804.00
MAP	2 395.00

➤ **Réfection cour :**

**1 – Tranchée pour alimentation portillon**

ENTREPRISES	PRIX H.T
BERARD TP	8 398.50
CLAVEL T.P	4 745.00
DIDIER PIERRE ET FILS	7 265.42

**2 – Abattage d'arbre**

ENTREPRISES	PRIX H.T
Christophe CHARRASSON	620.00
Yann SAINTIGNY	1 390.00

Elle précise que les travaux effectués par l'entreprise PINET METALLERIE SASU sont réalisés sur mesure ((grille, portail, portillon) alors que l'entreprise BENOIT KOUSSENS pose du matériel préfabriqué.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

- **DECIDE de retenir** les entreprises suivantes :

\* *Pour la démolition du muret à la majorité 14 voix POUR et 1 voix ABSTENTION* : SARL AMR EDEN AIRE sis à Mours Saint Eusèbe pour un montant de 7 600.00 € H.T soit 9 120.00 € TTC.

\* *Pose clôture, portail et portillon à la majorité 14 voix POUR et 1 voix ABSTENTION* : SASU PINET METALLERIE sis à La Baume d'Hostun pour un montant de 19 490.00 € H.T soit 23 388 € TTC.

\* *Pose d'un vision phone à la majorité 14 voix POUR et 1 voix ABSTENTION* : SARL EBAI ELEC sis à Eymeux pour un montant de 4 045.17 € H.T soit 4 854.20 € TTC.

\* *Pose d'un système alerte sonore à l'unanimité* : SARL SECURITE VOL FEU sis à Romans Sur Isère pour un montant de 4 210 € H.T soit 5 052.00 € TTC.

\* *Pose de barreaudages à la majorité 14 voix POUR et 1 voix ABSTENTION* : SASU PINET METALLERIE sis à La Baume d'Hostun pour un montant de 2 804.00 € H.T soit 3 364.80 € TTC.

\* *Tranchée pour alimentation portillon à la majorité 14 voix POUR et 1 voix ABSTENTION* : Société CLAVEL TP sis à Romans Sur Isère pour un montant de 4 745.00 € H.T soit 5 694.00 € TTC.

\* *Abattage d'arbre à la majorité 14 voix POUR et 1 voix ABSTENTION* : Entreprise Christophe CHARRASSON sis à Eymeux pour un montant de 620.00 € H.T soit 744.00 € TTC

- **ARRETE** le coût prévisionnel de l'opération à 43 514.17 € H.T soit 52 217.00 € TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les offres des entreprises retenues pour valoir acte d'engagement.

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget communal 2022.

**OBJET : 2022-11-02 - ACQUISITION D'UN PANNEAU D'INFORMATION ELECTRONIQUE**

*Rapporteur : Jeanine CHARRASSON, conseillère*

Madame Jeanine CHARRASSON, conseillère rappelle que le panneau d'information actuel situé devant PROXI n'est plus en état de fonctionner, aussi, dans le cadre de la communication aux administrés et afin de diffuser plus largement les informations municipales, associatives et administratives, il est proposé l'acquisition d'un panneau d'information lumineux pour le remplacer.

Après étude des différents devis parvenus à la mairie, il est proposé de retenir l'offre de la société ORIGINAL TECH France pour un montant de 21 556.00 € H.T.

A ceci, il convient d'ajouter :

- la location d'un engin de levage à 600 € H.T
- un abonnement internet à 25 € H.T
- un contrat de maintenance préventive et curative au bout de la 3<sup>ème</sup> année : 10 % du prix de l'équipement.

Ce nouveau matériel sera signalé à l'assurance afin d'être intégré dans le contrat.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition d'un panneau d'information lumineux qui sera installé au même endroit que l'ancien panneau,
- **DECIDE** de retenir l'offre de ORIGINAL TECH FRANCE domicilié 2 Parc des Plattes Rue des Muriers – 69380 VOURLES pour un montant de 21 556.00 € H.T,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**OBJET : 2022-11-03 – APROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PARC DE LA SOURCE**

*Rapporteur : Barbara GUICHARD, adjointe aux finances.*

Madame Barbara GUICHARD, adjointe aux finances informe les membres du conseil municipal que suite aux aménagements récents du parc de la Source, il est nécessaire d'établir un nouveau règlement intérieur d'utilisation de ce site.

Elle donne lecture du règlement qui a été validé par le comité consultatif d'environnement et cadre de vie réuni le 07 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **DECIDE d'APPROUVER** les termes du règlement intérieur du Parc de la Source,

*Discussion :*

*Madame Barbara GUICHARD précise que ce règlement a été étudié par la commission cadre de vie en amont.*

*Il a été conseillé que les trottinettes électriques soient autorisées sur la voie verte mais interdites au skate parc.*

**OBJET : 2022-11-04 – MOTION DE LA COMMUNE D'EYMEUX POUR DEFENDRE L'INTERET FINANCIER DES COLLECTIVITES LOCALES**

*Rapporteur : Fabrice BAR, maire.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL** exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

**Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :**

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

**Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.**

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

**Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales** pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

**Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité** et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

**La Commune d'Eymeux soutient les propositions de l'Association de Maires de France qui propose à l'exécutif :**

- **d'indexer la DGF sur l'inflation 2023**, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

- **de maintenir l'indexation des bases fiscales** sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).

- **soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression.** Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation. Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune d'Eymeux demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- **de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement** de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

- **de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA.** Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.

- **de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL** pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune d'Eymeux demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune d'Eymeux demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

**Concernant la crise énergétique, la Commune d'Eymeux soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :**

- **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.

- **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- **Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)** – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

### III - Divers

Monsieur le Maire expose les informations suivantes :

- Le 15 décembre 2022, une rencontre est prévue avec Monsieur Jean-Michel AVIAS, Vice-Président du Conseil Départemental en charge de la sécurité, des infrastructures et des mobilités actives, les conseillers départementaux du Canton Vercors Monts du Matin et les services de la Direction des Déplacements afin d'évoquer les éléments financiers d'un échange éventuel de voirie entre la Commune et le Département de la Drôme portant sur la RD325 et la Route de la Résistance et de décider des suites à donner.
- Le 23 décembre 2022, une réunion est prévue avec EPORA afin de faire le point sur le projet d'aménagement « Les terrasses de l'Isère » situé à l'arrière de l'église.  
Il précise que les opérateurs sont intéressés par ce projet, ceux-ci s'orientent vers le propriétaire.  
A ce jour, ce dossier est en attente du retour des porteurs de projet.
- Madame Lucie CIMOLATO a été recrutée dans le cadre du service civique par le biais de Unis Cité.  
Une convention avec la mission locale a été signée dans le cadre de mise en situation en milieu professionnel de Madame Sevgi UZUN pour la période du 14/11/2022 au 26/11/2022. A la fin de ce stage, si la commune est satisfaite, un recrutement lui sera proposé dans le cadre du service civique.
- L'assemblée citoyenne se réunira le 6 décembre 2022 à la salle des fêtes pour finaliser les différents projets choisis par celle-ci.

L'ordre du jour ayant été clos, la séance est levée à 21h20.

F. BAR,  
Maire



B. GUICHARD,  
Secrétaire de séance

